

## **Monsieur le Dasen,**

Comme chaque année, les affectations des AESH se formulent selon des souhaits et non des vœux. En effet en tant que personnel non titulaire avec un statut très précaire, il·elles ne peuvent prétendre à une vraie période de mouvement professionnel. Les souhaits sont à faire au mois de juin pour des réponses assez tardives, début juillet voire même pour certains, fin août.

L'unique information donnée au personnel concernant la rentrée est son lieu d'affectation. Ce n'est pas suffisant pour ces personnels qui ne savent ni combien d'élèves il·elles accompagneront, ni quels sont les types de handicap des élèves accompagné·es... Il n'est donc pas possible pour eux·elles de pouvoir organiser une rentrée digne de ce nom et sereine, avec l'anticipation nécessaire, l'étude en amont des projets à élaborer ou encore du travail à préparer en fonction de handicaps clairement ciblés. C'est seulement le jour de la pré-rentrée que tout cela se met en place ce qui entraîne bien souvent du stress pour les équipes, une mise en route compliquée en début d'année et un retard dans le début des accompagnements.

De plus, le PIAL présenté jusqu'alors dans notre département comme une expérimentation se trouve aujourd'hui imposé à tou·tes sans aucune prise en compte des remontées des coordonnateurs, sans bilan ni concertation, et annoncé aux agent·es simplement par mail.

Cette année donc, sans même en connaître tous les tenants et les aboutissants, on demande au personnel de faire un choix selon 4 possibilités de PIAL à cocher sur un doolde totalement impersonnel entre deux annonces publicitaires ne laissant que très peu de place aux remarques ou sollicitations personnelles. Qu'en est-il des compétences demandées, de l'ancienneté des personnels, de leur situation personnelle ?

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 79 demande pour tous ces personnels la possibilité de faire des vœux d'affectation avec :

- des étapes de positionnement,
- la reconnaissance de l'ancienneté,
- le respect de la distance entre la résidence personnelle et administrative
- et la transparence des affectations

Nous demandons également à ce que chaque personnel puisse avoir le nom de son établissement d'affectation ainsi que le nombre d'élèves et le type de handicap auxquels il·elle sera confrontés·e dans un délai suffisant pour pouvoir préparer au mieux la rentrée. Il faut également que le personnel puisse avoir des jours de concertation/préparation (à la rentrée) afin de pouvoir au mieux organiser l'année en accord et en cohérence avec tous les paramètres qu'il faut prendre en considération pour chaque élève d'un PIAL. Enfin, comme le mentionne le vade-mecum, il faut que les coordonnateurs PIAL ne soient pas des personnels AESH qui eux·elles ne peuvent prétendre à aucune IPM ni décharge.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez, Monsieur le Directeur Académique, à ce courrier, et nous vous prions de croire en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU 79,  
Esther Baubeau, en charge du secteur AESH pour le SNUipp-FSU 79  
Lydie Palpacuer et Couprie Julie, Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSu 79